

SUD Éducation Alsace c/o Solidaires - Maison des Syndicats 1 rue Sédillot - 67000 Strasbourg 06 76 96 67 63 ou 07 62 12 25 28 sudeducalsace@no-log.org http://sudeducalsace.info/



Stage de formation avec Bernard Friot mercredi 13 novembre 2013

Le choc démographique, le choc de la dette, le choc des déficits, le choc de compétitivité justifieraient les mesures du gouvernement : réduire les déficits en prélevant toujours plus sur le dos des salariés.

Par exemple, sur les retraites : après 1993 (remise en cause des 37,5 annuités pour le privé), après 2003 (remise en cause des 37,5 annuités pour le public), après 2007 (remise en cause des régimes spéciaux), après 2010 (remise en cause de la retraite à 60 ans, public et privé), voilà 2013! Avec des prestations toujours réduites (décote, baisse des pensions, ...). Et l'actuel gouvernement nous ressert le même discours sur l'allongement de l'espérance de vie qui nécessiterait une augmentation de la durée de cotisation, pour « sauver » notre système de retraite.

Notre avenir : travailler plus, cotiser plus, payer plus d'impôts, gagner moins, et avoir de moins en moins de services publics?

C'est la crise, nous dit-on!

Comment contrer ce discours, avec quels arguments?

Ce n'est pas la crise pour tous. Une infime minorité profite.

Les richesses existent, pour faire autrement - comment?

C'est l'objectif que nous nous donnons en organisant cette journée avec Bernard Friot, qui a effectué de nombreux travaux sur les systèmes de protection sociale, les retraites, et la création de richesses entre autres.

Salaire universel, salaire continué des retraités, et même investissement dans l'économie...: la cotisation permet tout cela! Cette « utopie déjà existante » peut porter le projet d'une société réellement différente.

Comment divulguer et vulgariser, promouvoir et populariser, des façons les plus simples, directes et efficaces, ces idées, ces outils pour qu'ils aient l'impact le plus large possible dans la population, autour de nous au quotidien?

Formation syndicale avec Bernard Friot

Mercredi 13 novembre 2013

de 9 heures à 17 heures

Maison des syndicats - 1 rue Sédillot à Strasbourg (salle A)

Il s'agit d'une formation syndicale ouverte à tous les personnels de l'éducation nationale, adhérents à Sud Éducation ou non. Si vous travaillez ce jour-là, vous pouvez bénéficier d'un congé pour formation syndicale, dont la demande doit être faite auprès de l'administration de votre établissement selon le modèle au verso un mois à l'avance. En cas de difficultés contactez nous.

De plus, une conférence-débat avec Bernard Friot aura lieu le soir même : « Dettes, retraites, mêmes problèmes ! La cotisation : même solution ! » de 20h à 22h30 à la Maison des syndicats.

Formation syndicale avec Bernard Friot Mercredi 13 novembre 2013 Comment s'inscrire?

Si vous ne travaillez pas le mercredi vous n'avez rien à faire (sauf nous prévenir de votre participation)... sinon, pour bénéficier d'un congé pour formation syndicale, vous devez adresser une demande écrite :

- au chef d'établissement dans le secondaire,
- au président d'université dans le supérieur,
- à l'inspecteur d'académie dans le primaire,
- au président du conseil général ou régional pour les TOS en collège ou lycée,.

Toujours sous couvert (en faisant passer par) le chef direct (chef d'établissement, IEN, gestionnaire...)

Selon le modèle suivant (à recopier), au moins un mois avant la date du stage (nous contacter si vous avez laissé passer le délai et que vous souhaitez participer).

En avertissant le syndicat de sa participation

Modèle de demande :

à le

Mme le Recteur/ l'Inspecteur d'Académie/président de l'Université/ le président du CG...
s/c du chef d'établissement /directeur

NOM Prénom

Statut (Professeur certifié, professeur des écoles etc...) Établissement et commune de l'établissement

Je soussigné, NOM Prénom, statut (Professeur certifié, professeur des écoles etc...), établissement et commune de l'établissement, demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation « cotisation et retraite », qui se déroulera le 13 novembre 2013 à Strasbourg (67)

Ce stage est déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature

NB : en application des dispositions réglementaires, une attestation de participation est remise aux stagiaires pour transmission à la hiérarchie. La formation syndicale est accordée de droit. Elle peut être refusée (par nécessité de service justifiée) mais si c'est le cas, le refus doit être notifié par écrit au moins 15 jour avant le début du stage et la commission paritaire doit être informée de ce refus.